



Agence Calédonienne de l'Énergie

Immeuble SECAL
40 rue Félix Trombe
98 835 KOUTIO DUMBEA

Tel. (687) 28 52 71



Agence de l'Environnement et de
la Maîtrise de l'Énergie

Représentation de l'ADEME
en Nouvelle-Calédonie

BP C5 – 98 844 NOUMEA
Tél. (687) 24 35 18



Chambre de commerce et d'industrie de
Nouvelle-Calédonie

Service développement durable

BP M3 – 98849 NOUMEA CEDEX

Tél. (687) 24 31 00

Appel à candidatures

Opération collective de pré-diagnostics énergie 2022

I. CONTEXTE

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC), notamment pour les actions en direction des entreprises, un partenariat fort entre l'ACE, l'ADEME et la CCI a été mis en place et permet de fixer les objectifs et moyens pour la déclinaison de ce schéma auprès des acteurs économiques.

Depuis 2016, les axes économie circulaire et transition énergétique sont au cœur du plan stratégique de développement de la CCI avec notamment une volonté d'accompagner ses ressortissants dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la mobilité. Un partenariat avec le gouvernement et l'ADEME a permis de mener différentes actions :

- Accompagnement des entreprises sur les questions de mobilité et conseils de premier niveau en maîtrise de l'énergie ;
- Pilotage d'opérations collectives dans le domaine de la maîtrise de l'énergie : pré-diagnostics énergie, audits énergétiques, accompagnement à la mise en place de systèmes de management de l'énergie (ISO 50001) ;
- Réalisation d'un outil de suivi des consommations énergétiques ;
- Elaboration de fiches techniques de bonnes pratiques en maîtrise de l'énergie.

Dans la continuité de ces actions, la CCI, l'ADEME et l'ACE s'associent pour reconduire une opération collective de pré-diagnostics énergie à destination de cinq entreprises calédoniennes (industrie et GMS) en mandatant un bureau d'études spécialisé dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Cette démarche a pour objectif de permettre aux entreprises d'identifier les gisements d'économie d'énergie à court et moyen terme, de mettre en œuvre rapidement des actions efficaces de maîtrise des consommations et d'amélioration de la performance des équipements.

L'énergie est indispensable à toutes les activités de production. Si le coût des consommations varie suivant l'activité de l'entreprise et le type d'énergie utilisée, il représente bien souvent un poste budgétaire qui peut être réduit.

Economiser l'énergie dans l'entreprise est aujourd'hui une nécessité économique qui se conjugue avec une nécessité environnementale.

II. OBJECTIF GLOBAL DE L'OPERATION

L'objectif de cette opération collective est de proposer un dispositif d'appui individuel et collectif pour accompagner 5 entreprises de Nouvelle-Calédonie dans la réalisation d'un prédiagnostic énergie.

La prestation d'un pré-diagnostic sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est entreprise dans le but d'effectuer une évaluation rapide du potentiel d'économies d'énergie d'un site et de définir l'opportunité de procéder à certains travaux simples et/ou de préparer une ou plusieurs études approfondies (diagnostic instrumenté général ou diagnostic spécialisé portant sur l'air comprimé, les fluides...).

On appelle pré-diagnostic un avis sur la consommation énergétique d'une entreprise, d'un bâtiment, d'un procédé, donné à partir de :

- l'examen visuel des installations de production, distribution et consommation d'énergie ;
- l'examen des moyens de mesures et documents analytiques existants.

L'objectif du pré-diagnostic va au-delà de la sensibilisation et de l'information : il vise une amélioration effective de l'utilisation de l'énergie dans l'entreprise. Le pré-diagnostic énergétique, permettra, à partir d'une analyse des données du site :

- l'élaboration d'un premier bilan de la situation énergétique globale de l'entreprise ;
- de dresser une première évaluation des gisements d'économie d'énergie envisageables et d'orienter le maître d'ouvrage vers des interventions simples à mettre en œuvre et/ou vers des études plus approfondies ;
- de sensibiliser l'entreprise pour qu'elle s'engage durablement dans un système de gestion et de suivi de l'énergie.

L'opération est ouverte aux entreprises du secteur industriel (hors industrie métallurgique du nickel) et de la grande distribution implantées en Nouvelle-Calédonie, quelles que soient leur taille, leur activité et leur maturité en matière de gestion de l'énergie.

III. MODALITES DE L'OPERATION COLLECTIVE

A. REUNION DE LANCEMENT

La réunion de lancement permet de formaliser les objectifs de l'opération, de présenter la méthodologie d'intervention du consultant et d'identifier les données nécessaires et disponibles au bon déroulement de la mission (liste non exhaustive) :

- Contrats et factures d'énergie au minimum depuis 12 mois et préférentiellement depuis 24 à 36 mois pour avoir une période plus longue de visibilité
- Données de production, relevés de comptage et consommations détaillées (s'ils existent)
- Rapports de contrôle réglementaire (déclaration ou autorisation ICPE, ...), projets d'investissements...
- Plan-masse, descriptif des bâtiments / ou locaux occupés

- Descriptifs des installations, des machines ou appareils utilisés, schémas et modes de fonctionnement, plans des réseaux
- Moyens existants de suivi, de comptage ...

B. VISITE DU SITE

L'ensemble des infrastructures du site sera audité sur une durée de 0,5 à 1 journée ou plus si nécessaire afin de collecter le maximum d'informations. Avant cette visite, le prestataire rencontrera le chef d'entreprise afin d'évaluer son implication dans les démarches environnementales ainsi que le responsable technique/industriel afin de mieux comprendre le fonctionnement des installations. Un entretien avec le responsable financier permettra également d'appréhender le poids des factures énergétiques dans la hiérarchisation de ses préoccupations et de le sensibiliser aux potentiels gisements d'économies d'énergie.

Cette visite permettra de relever l'ensemble des paramètres suivants pour chaque pièce/zone de l'entreprise :

- description du bâti (enveloppe, protection solaires, menuiseries...),
- éclairage (type, densité, niveaux LUX mesurés sur place, type de contrôle ...),
- équipements industriels (compresseurs et réseaux d'air comprimé, moteurs électriques, chaudières, pasteurisateurs...),
- les chambres froides,
- Climatisation et groupes froids (types, coefficients de performance, puissances frigorifiques et puissances installées, contrôles, températures de consigne),
- Ventilation (extracteurs, VMC, déshumidificateurs, centrales de traitement d'air...),
- Equipements bureautiques (ordinateurs, imprimantes, scanners, onduleurs, serveurs...),
- Eau chaude sanitaire,
- ...

Chaque équipement énergivore ainsi que ses spécifications seront identifiés et relevés afin de pouvoir évaluer leur consommation énergétique.

C. RAPPORT INDIVIDUEL

Toutes les données collectées serviront à effectuer le recollement énergétique. Les calculs couplés aux scénarios d'utilisation des bâtiments et de leurs équipements permettront d'identifier la répartition énergétique des consommations de l'entreprise auditée.

Les préconisations porteront sur l'ensemble des équipements énergivores mais aussi sur le bâti. Chaque recommandation sera qualifiée par son économie d'énergie, son économie financière, son économie CO2 et son retour sur investissement. Les tarifs des contrats d'utilité dans le but d'optimiser les puissances souscrites seront également vérifiés.

Le rapport d'audit comprendra :

- une présentation succincte du bâtiment et des opérations de l'entreprise,
- l'analyse des consommations énergétiques,
- la description des secteurs étudiés et de leurs équipements,
- le recollement énergétique des postes énergivores avec les factures et les sous-compteurs,
- une liste de préconisations chiffrées (investissement) permettant des économies d'énergie,
- les économies d'énergies et financières pour chaque recommandation,
- un plan d'action hiérarchisant chaque préconisation en fonction de son coût d'investissement, son temps de retour sur investissement et sa complexité,
- La mise à disposition d'un outil de suivi des consommations.

L'étude sera remise et présentée en main propre à chaque entreprise afin de discuter les résultats et d'en assurer une appropriation complète par l'entreprise.

Les différents types d'aides financières permettant les investissements dans le domaine des économies d'énergie seront également présentés (agence calédonienne de l'énergie, aides provinciales spécifiques...).

D. REUNION BILAN

Une réunion bilan regroupant les 5 entreprises auditées sera effectué en fin d'opération afin de présenter le rapport global de l'opération.

Les objectifs de cette réunion sont les suivants :

- Présenter de manière globale les résultats de la mission ;
- Permettre aux entreprises participantes d'exposer les résultats du prédiagnostics et les actions qui seront engagées suite à l'étude ;
- Mettre en valeur les bonnes pratiques éventuellement constatées
- Initier une démarche de mise en réseau des entreprises engagées dans l'efficacité énergétique

Ce bilan permettra également d'identifier des préconisations d'actions plus génériques au niveau territorial et les bénéfices attendus à destination des entreprises.

IV. ENGAGEMENT DES ENTREPRISES CANDIDATES

Afin de faciliter le bon déroulé de l'opération, les entreprises participantes seront tenues :

- De mettre en place les moyens humains (notamment la désignation d'un Référent Energie), techniques suffisants et nécessaires pour la bonne réalisation du prédiagnostic énergie au sein de l'entreprise ;
- D'impliquer leur direction dans la démarche ;

Les entreprises devront également mettre à disposition du prestataire les documents suivants :

Documents obligatoires :

- Contrats et factures d'énergie au minimum depuis 12 mois et préférentiellement depuis 24 à 36 mois pour avoir une période plus longue de visibilité
- Données de production, relevés de comptage et consommations détaillées (s'ils existent)

Documents facultatifs (à remettre si nécessaire, lors de la visite) :

- Rapports de contrôle réglementaire (déclaration ou autorisation ICPE, ...), projets d'investissements...
- Plan-masse, descriptif des bâtiments / ou locaux occupés
- Descriptifs des installations, des machines ou appareils utilisés, schémas et modes de fonctionnement, plans des réseaux
- Moyens existants de suivi, de comptage

V. MODALITES FINANCIERES DE L'OPERATION

Le coût de la prestation sera répercuté partiellement aux entreprises qui bénéficieront d'une subvention de l'agence calédonienne de l'énergie et de l'ADEME. Ces subventions seront versées directement par la CCI au prestataire. Le solde sera à la charge de chacune des entreprises engagées, qui sera facturée directement par la CCI.

Le solde restant à la charge des entreprises est de 265 000 F TTC (hors frais de déplacement).

VI. SYNTHÈSE DU DÉROULE ET PLANNING PRÉVISIONNEL

-  Une réunion de lancement : rappel des objectifs, modalités et implications
-  Le prédiagnostic
 - Recueil des données de consommations et de fonctionnement
 - ½ à 1 journée de visite du ou des sites
 - Analyse de la performance des installations et plan d'actions chiffré
 - Rendez-vous de restitution du rapport
-  Une réunion collective de restitution
 - Echanger sur les actions à engager et les bonnes pratiques constatées
-  Un suivi semestriel sur 2 ans effectué par la CCI

PHASES	juin	juillet	août	sept	oct	nov
Candidature						
Réunion de lancement						
Prédiagnostic						
Réunion bilan						

Pour tous renseignements complémentaires et faire acte de candidature, contactez :
Matthieu LADIESSE : m.ladiesse@cci.nc